

*Institutions financières*

orthodoxes. Elle permettra à la Société d'assurance-dépôts du Canada d'assurer ou non à sa discrétion les institutions fédérales, comme elle le fait déjà pour les institutions provinciales. A l'heure actuelle, les institutions fédérales sont automatiquement assurées à partir du moment où l'organisme de surveillance leur a délivré une licence d'exploitation.

Finalement le projet de loi C-42 autorise la SADC à mettre fin à l'assurance des institutions fédérales, comme elle le fait déjà pour les institutions provinciales, sous réserve d'autorisation du ministre.

Enfin, monsieur le Président, je parlais tantôt d'un comité, un nouveau comité, un comité de coordination des organismes de surveillance et il sera composé, on le sait, du nouveau surintendant, du Gouverneur de la Banque du Canada, du sous-ministre des Finances et du président du conseil d'administration de la SADC, c'est-à-dire la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Tout cela, monsieur le Président, pour essayer de mettre de l'ordre dans ce domaine important de nos institutions financières et, d'une part, assurer, renforcer si possible la Société d'assurance-dépôts du Canada et, d'autre part, lui donner un mandat plus fort.

Je vais faire un rappel très bref, monsieur le Président, parce que je ne veux pas prendre trop de temps de la Chambre dans ce débat qui, nous l'espérons, sera court, mais je veux rappeler à la Chambre que le projet de loi C-42 est le fruit de plusieurs expériences récentes—dans les deux dernières années, en tous les cas. On pense à l'aide financière que la Chambre a été obligée de donner à la Banque commerciale du Canada, la BCC, en mars 1985.

Septembre 1985: la faillite de la BCC, de la Norbanque. On a discuté longtemps de cette question à la Chambre et on a même passé une mesure d'urgence pour renflouer et s'assurer que personne au Canada qui y avait droit ne serait pénalisé ou ne subirait un préjugé défavorable.

En décembre 1985: le remboursement des déposants non assurés de la BCC et de la Norbanque. On se souviendra de ces fameux milliards qu'on a votés pour payer les déposants de la BCC et de la Norbanque.

Fin 1985: la Banque Mercantile dont les assises financières, selon les experts qui nous informaient en tous les cas, étaient saines, mais qui a connu des problèmes de liquidités en raison de la crise de confiance dans le secteur financier. Alors la Banque Mercantile s'est fusionnée avec la Banque nationale. Bonne initiative. On a sauvé une autre institution bancaire.

Fin 1985: la Morguard Bank, assises encore une fois financièrement saines, mais problèmes de liquidités cette fois-ci et la Morguard Bank se fusionne avec la Sécurité Pacific Corporation, un conglomérat financier des États-Unis. C'était la première banque à passer sous le contrôle étranger en raison de la crise de confiance au Canada avec les banques.

En octobre 1985, encore une fois, je le rappelle, la Banque Continentale—assises financièrement saines, mais encore là problèmes de liquidités—se fusionne avec la Lloyds of London. C'était la seconde banque à passer sous le contrôle étranger.

En avril 1986, approbation par le ministre des Finances (M. Wilson) de la prise de contrôle de Canada Trust—une institution financière—par Imasco, une entreprise commerciale, et on sait tout le débat qui a entouré cette prise de contrôle d'Imasco

sur Canada Trust. Est-ce qu'une institution, pas nécessairement financière—peut prendre le contrôle d'une institution complètement financière? Et le débat, monsieur le Président, je n'ai pas besoin de le répéter, a été un débat intéressant, mais très long.

En novembre 1986, c'est récent, la Banque de Colombie-Britannique, qui était à toutes fins pratiques selon les experts en faillite, se fusionne avec la Hongkong Bank, troisième banque à passer sous le contrôle étranger. Et la Société d'assurance-dépôts du Canada cette fois-là a offert une somme de 200 millions de dollars aux nouveaux acheteurs pour favoriser, encourager et peut-être mettre un peu de sucre sur la pilule et leur dire: Bien, encore une fois, vous êtes obligés de nous dépendre, nous les Canadiens. Trois banques, monsieur le Président, dans moins de deux ans, trois institutions financières sont passées sous le contrôle étranger.

Cela me surprend un peu, mais que voulez-vous que je vous dise? C'est tout de même là et, chaque fois, la SADC a été impliquée, soit pour aider, alléger ou encourager cette transaction. Qu'arrivera-t-il? Bien, évidemment, je l'ai dit dans mes remarques tantôt, il va falloir augmenter les primes, parce qu'on ne peut payer des milliards à des banques qui ont des problèmes et puiser constamment dans les fonds généraux.

Donc, le gouvernement augmente la prime et transfère, ce faisant, monsieur le Président, son déficit à lui. Parce que c'est lui qui en a la responsabilité. Son déficit à lui, il le transfère à la Société d'assurance-dépôts du Canada. Et le déficit, on peut en parler, a monté en flèche au cours des dernières années. Il s'élevait à un milliard, cent millions de dollars au 31 décembre 1986, alors qu'au 31 décembre 1982, la SADC enregistrait, monsieur le Président, je le répète, «enregistré» un surplus de 253 millions de dollars. Alors, en moins de 15 ans, on est parti d'un surplus de 253 millions de dollars et on a fait un trou de 1 milliard, 100 millions de dollars. C'est pour cela qu'il faut augmenter les primes.

La principale raison qui explique évidemment le déficit élevé provient du fait que le gouvernement a demandé, ordonné peut-être à la SADC, de prendre des mesures qui débordent le mandat traditionnel de la SADC. Alors que ce mandat, monsieur le Président, je le rappelle, consiste simplement à assurer des dépôts jusqu'à concurrence de 60 000 \$, le gouvernement a demandé à la SADC de participer activement au sauvetage d'institutions en difficulté.

Et pour ceux qui l'ont oublié, je le rappelle, la SADC a contribué pour une somme de 75 millions de dollars pour tenter de sauver la BCC en mars 1985, la Banque Commerciale du Canada. En 1985, 75 millions de dollars. Elle a versé 200 millions de dollars à la Hongkong Bank pour qu'elle fasse l'achat de la Banque de Colombie-Britannique en novembre 1986. Cette somme a utilement servi à rembourser les déposants non assurés de la Banque de Colombie-Britannique et a même permis aux actionnaires d'obtenir un rendement sur leurs actions. Pas mal! Encore là, avec le bénéfice de tous les déposants.

On a injecté 275 millions de dollars avec la province de l'Alberta, votre province, monsieur le Président, pour restructurer la *North West Trust Company* en février 1987. C'est récent.